



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS OCCUPANT DES INSTALLATIONS SPORTIVES PUBLIQUES, ÊTES-VOUS ASSUJETTIES AU DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE ?



Mes bâtiments hébergent
des **activités tertiaires**
(activités sportives, administratives,
hébergement, restauration...)

NON

OUI

Ces activités tertiaires sont exercées
– dans des gymnases, clubs house,
bureaux, internats... – sur **une surface
de plancher cumulée $\geq$ à 1 000 m²**

NON

Mais mes bâtiments ont un lien
fonctionnel avec d'autre(s) bâtiment(s),
site(s) et/ou est sur une unité foncière
qui comprend d'autres bâtiments

NON

OUI

Cet ensemble de bâtiments
cumule une **surface de plancher
d'activités tertiaires $\geq$ à 1 000m²**

NON

Je suis assujetti au dispositif
RDV sur : operat.ademe.fr



Je ne suis pas assujetti
au dispositif

Dans tous les cas, j'applique le Plan de sobriété
énergétique du sport sur les installations.

